



Mensuel de l'Union Nationale des Amicales de Camps de Prisonniers de Guerre
(Reconnue d'utilité publique)

EDITION DE L'AMICALE
« LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE »

REDACTION ET ADMINISTRATION
68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)
Téléphone : Trinité 78-44

Compte chèques postaux : Paris 4841-48



DIMANCHE

26

FÉVRIER

1956

Retenez bien cette date

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMICALE DU STALAG V B

à 10 heures 30 du matin

68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e)

Les camarades désireux de poser leur candidature au Comité sont priés de l'adresser avant le 16 février 1956.

Car il y a lieu de procéder au renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration. Le mandat des quatre camarades ci-après arrivant à expiration : Gaston Blin, Georges Homeyer, Henri Perron, Jean Roger.

Nous rappelons que même les sortants, s'ils se représentent, doivent faire acte de candidature dans les délais fixés.

Vous trouverez en 4^e page un pouvoir à découper et à nous retourner signé, et désignant nommément le camarade à qui il est destiné, avant le 24 février, pour les camarades qui ne pourraient assister à la réunion.

Nous avons enregistré DEUX MILLE QUATRE CENT VINGT-QUATRE adhérents à l'Amicale. Il faut que notre Assemblée générale soit le reflet de ce merveilleux résultat.

Notre force et notre union sortent solidifiées de l'épreuve du temps. Vous avez confiance en votre Amicale. L'équipe de dévoués qui préside aux destinées de votre groupement est à votre disposition, vous le savez; tous ceux qui se sont adressés à l'Amicale ne l'ont pas fait en vain.

Il est donc indispensable que vous veniez participer aux travaux de l'Assemblée générale, soit par votre présence effective, soit par le pouvoir que vous devez nous adresser.

Camarades de province, qui nous aidez si puissamment par votre nombre et votre cohésion, participez à la vie de votre Amicale en nous adressant votre pouvoir. Les suites de captivité, la maladie, ont fait parmi nous de sinistres ravages. Trop de deuils viennent nous ravir de charmants camarades. L'ENTR'AIDE est notre seul but, c'est pour cela que vous êtes parmi nous. Tous ensemble nous formons une grande famille bien unie, qui a cimenté cette union dans les barbelés du Stalag. Nous ne devons donc pas nous dérober lorsqu'il faut gérer nos intérêts.

Adressez-nous votre pouvoir

ORDRE DU JOUR

- Approbation des P.V. des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 janvier 1955;
- Rapport moral;
- Rapport financier;
- Nomination des Commissaires aux comptes;
- Renouvellement partiel du Bureau;
- Cotisation 1956;
- Divers.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée le même jour, immédiatement après l'Assemblée générale.

ATTENTION :

Après les délibérations de l'Assemblée générale, un

DÉJEUNER AMICAL

réunira, dans les salons du Bouthéon, les congressistes du V B et leurs familles.

PRIX : 650 FRANCS

On s'inscrit dès maintenant au Siège
Clôture des inscriptions : Jeudi 23 Février

L'après-midi, à partir de 15 heures

Matinée dansante et récréative

ORCHESTRE

ENTRÉE GRATUITE

Tous les membres de l'Amicale sont cordialement invités

Au cours de la matinée dansante, vers 17 heures :

TIRAGE DE LA TOMBOLA DE L'ENTR'AIDE

On dansera jusqu'à 21 heures

Nos réunions mensuelles

Nous rappelons à nos amis que les réunions mensuelles de l'Amicale ont lieu le premier jeudi de chaque mois, de 18 heures à 22 heures.

Nous insistons particulièrement sur le côté familial de ces réunions. Nous avons la joie de voir le nombre de compagnes d'anciens P.G. augmenter chaque fois à nos nouvelles réunions. Nos diners remportent un beau succès et se déroulent dans une ambiance joyeuse et sympathique.

Nous rappelons que le prix du repas est à la portée de toutes les bourses : 280 francs. Le menu préparé par le Bouthéon ne soulève aucune critique.

Une séance de projections lumineuses termine la soirée. A cet effet, nous rappelons aux camarades possesseurs de films ou de vues de bien vouloir nous le signaler 48 heures avant la réunion. Déjà nos amis Langevin, Baron et Roger nous ont fait admirer de magnifiques randonnées de vacan-

ces. Nous avons revu sur l'écran des lieux qui, de 1940 à 1945, n'étaient pas pour nous des lieux de plaisirs. Les revoir, bien calés dans notre fauteuil, change tout à fait notre jugement premier.

Venez donc assister nombreux à nos réunions mensuelles.

Vous passerez une agréable soirée au milieu de vos camarades de captivité.

(Voir la suite page 4)

Notre tombola 1956

C'est le dimanche 26 février qu'aura lieu, au cours de la sauterie qui suivra notre Assemblée générale, le tirage de notre grande tombola de l'Entr'aide.

Nous recommandons aux retardataires de faire toute diligence pour verser, à notre chèque postal Paris 4841-48, le montant des billets vendus.

Nous attirons particulièrement l'attention des détenteurs de carnets de tombola sur le fait que les billets dont les fonds ne seraient pas adressés à l'Amicale avant le 26 février ne participeraient pas au tirage.

Faites donc, dès aujourd'hui, le nécessaire afin de ne pas léser les possesseurs de billets.

D'autre part, il ne nous reste plus de billets à placer.

Et des camarades nous en redemandent !

Nous supplions nos amis qui ne pourraient placer les billets leur restant actuellement d'en faire retour de toute urgence au siège.

Ces billets représentent un capital perdu.

Faites donc votre devoir d'amicaliste en nous les expédiant dès la réception de notre journal.

Par téléphone, par lettres, par des visites au siège, on nous réclame des carnets : et notre stock est épuisé !

Pensez que votre négligence peut priver un camarade à l'hôpital d'un colis substantiel.

Nous pouvons, malgré cet appel aux retardataires, publier un bulletin de victoire sur le succès de notre tombola.

Vous pourrez, en lisant, dans notre prochain « Lien », l'abondant courrier qui nous a été adressé, voir avec quel dé-

vouement, quel enthousiasme, quelle célérité tous nos amis sans exception ont répondu à notre appel.

Souvent des camarades adressent leurs félicitations au Comité Directeur pour son allant, son dynamisme et, disons le mot, son dévouement. Mais peut-il en être autrement lorsque ce Comité peut s'appuyer sur tant de bonnes volontés; lorsqu'il sent avec lui toute cette masse agissante que vous représentez, chers amis.

Si votre Amicale est puissante, si malgré les années elle est plus vivante que jamais, si ses assises financières sont solides, c'est grâce à vous. C'est grâce à toi, camarade isolé dans ton petit village montagnard, c'est grâce à toi, camarade colonial, souvent seul blanc de ta région africaine, c'est grâce à toi, paysan, mon ami, que la dure vie de labeur et les travaux inhérents à ta profession empêchent de venir assister à nos réunions annuelles, c'est grâce à toi, Parisien si souvent mis à contribution, c'est grâce à vous tous, amis, connus et inconnus, que votre Amicale est si vivante.

Et nos malades, nos veuves, nos orphelins vous disent : Merci !

Il faut donc terminer cette tombola d'une manière triomphale.

Il nous faut le million ! Pour cela, pas d'abstention ! Pas de notes discordantes dans notre bel ensemble.

Adressez votre mandat sans attendre.

La date du 26 février 1956 est proche.

Le résultat financier dépend de vous tous.

Il sera triomphal !

H. Perron.

POUR NOS MALADES

L'un des buts de notre Amicale est de venir en aide à nos camarades malades.

Les souffrances endurées pendant la captivité, les travaux déprimants que nous ont imposés nos geôliers, les conditions de vie inhumaines que nous avons vécues pendant cinq longues années ont produit sur notre organisme des traces indélébiles. Certains d'entre nous paient maintenant leur tribut à leur vie de prisonnier. Ils n'ont maintenant pour horizon que le mur blanc de la salle d'hôpital. Couchés sur leur lit de souffrance ils n'attendent plus de consolation que de leurs anciens camarades de captivité.

Il faut les aider. Il faut que votre Amicale vienne près d'eux leur apporter le réconfort de son action.

Pour cela, il faut détecter les malades. Dans chaque dé-

partement il faut que votre Amicale sache s'il y a un malade du V B dans un hôpital. Nous prions nos amis de bien vouloir faire des recherches dans leur ville et de nous signaler les noms et adresses des anciens V B hospitalisés.

N'oubliez pas que votre Amicale doit aider nos malades. Il faut par notre sollicitude leur faire oublier leur triste situation présente.

Il faut que nos camarades hospitalisés sentent autour d'eux la présence, invisible mais combien réconfortante, de leur groupement.

Aidez-nous à les détecter !

Dès que vous apprendrez qu'un camarade V B est hospitalisé, transmettez son adresse à l'Amicale.

Et le nécessaire sera fait immédiatement.

H. P.

L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

Il ne se passe pas de jour que nous ne recevions des visites ou des lettres de camarades s'étonnant de n'avoir point encore obtenu leur carte du Combattant.

Nous ne parlerons que pour mémoire de ceux qui nous disent avec une indignation non feinte : « Il y a six mois (voire trois mois) que j'ai déposé mon dossier !... »

Ceux-ci, ne s'étant nullement hâtés de présenter leur demande, devraient bien comprendre que leur tour ne saurait normalement venir avant que soit épuisée la masse considérable de formulaires présentés dès l'ouverture des opérations d'attribution.

Par contre, pour ceux qui furent les premiers sur les rangs, il peut paraître inquiétant de rester, six ans après, sans avoir reçu satisfaction.

Voici, — pour les rassurer sinon les consoler, — quelques chiffres qui leur expliqueront les raisons de ce retard et leur montreront son amplitude.

Ainsi qu'à l'habitude, nous prendrons comme exemple l'état d'avancement des travaux d'un Office départemental des A.C. et V.G. dont les chiffres nous sont régulièrement communiqués, celui de la Seine.

Nous avons d'ailleurs précédemment montré que, — si certains autres Offices ont réussi à se maintenir constamment à jour en cette matière, — les résultats pour l'ensemble du pays ne sont pas, en moyenne, supérieurs à ceux réalisés par les services de ce département.

Quoi qu'il en soit, voici quelle était la situation au 29 décembre 1955, dans la Seine :

174.729 demandes avaient été reçues et 105.734 dossiers avaient été définitivement traités, — dont 98.087 favorablement et 7.647 rejetés.

Par conséquent, à cette date, 68.995 demandes restaient soit à enregistrer, soit à transmettre pour vérification à l'autorité militaire, soit à étudier, soit en attente des instructions à venir.

Voyons maintenant quelle a été la progression du dépouillement durant l'année 1955.

Au 6 janvier, sur 158.548 dossiers déposés, 86.573 étaient traités définitivement. De la confrontation de ces chiffres du début et de la fin de l'année 1955, il ressort que durant ces douze mois, 16.181 demandes nouvelles sont venues grossir la masse des instances tandis que celle-ci diminuait de 19.161 unités. Le retard rattrapé dans ce même laps de temps ne représente donc que 2.980 dossiers.

Si l'on veut bien tenir compte de ce que bon nombre de camara-

AMICALISTES, VOTRE TAILLEUR



LA SILHOUETTE RÉVÉE UN MAÎTRE ARTISAN DIPLOMÉ G. MALIAN

33, Chaussée-d'Antin Paris (9^e)
Tél. : TRI 35-02

Et, pour les sportifs, créateur et seul spécialiste du style athlétique

Pour vos fêtes de famille et vos réunions de P.G.

CHAMPAGNE LE BRUN-DOMI (ancien P.G.)

Montreuil (Marne)

Demandes prix et conditions

LENTEURS ET DIFFICULTÉS D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT

des ayant droit à la carte n'ont pas encore déposé leur demande et ne le feront qu'au fur et à mesure qu'approchera l'âge d'obtention de la retraite du combattant, — rejeté arbitrairement, on le sait mais on ne le redira jamais trop et nous y reviendrons prochainement, à 65 ans, — on peut craindre que le pourcentage de résorption de l'arrière enregistré en 1955 n'aille pas en augmentant, bien au contraire.

Ce d'autant que, plus nous avançons dans le temps, plus les vérifications par l'autorité militaire, plus les preuves par les intéressés réduits à faire appel à des attestations, plus les tâches des services deviendront difficiles pour ne pas dire inextricables.

Au surplus, un nouvel élément risque à tout moment de venir alourdir encore cette catégorie de travaux des Offices.

Il s'agit du renouvellement des cartes du combattant.

Aux termes de l'article 242 du

Code des Pensions, la retraite du combattant est payable sur présentation de la carte du combattant, sous réserve que celle-ci ait été délivrée depuis moins de cinq ans.

Cette disposition implique la limitation à cinq ans de la durée de validité des cartes et, partant, leur renouvellement à l'expiration de ce délai.

Or, en fait, depuis l'intervention de l'arrêté du 3 juillet 1933 (« J.O. » du 12 juillet 1933), qui a remplacé, à compter du 1^{er} août 1933, la carte de couleur verte, instituée par l'arrêté du 1^{er} mars 1928, par la carte chamois, celle-ci n'a jamais été renouvelée. Sa durée de validité a été seulement prorogée, depuis lors, par des arrêtés successifs du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, pris avec l'accord du Ministre des Finances, préalablement et obligatoirement consulté.

Le dernier de ces arrêtés, en

date du 24 décembre 1954, a fixé au 1^{er} janvier 1957 la dernière prorogation, sous la réserve, expressément formulée par le Département des Finances, que seraient renouvelées, pour cette date, les cartes dont la délivrance remonte à une époque éloignée.

Il s'agit, en fait, de la presque totalité de celles attribuées au titre des campagnes antérieures au 2 août 1914, de la guerre 1914-18 et des T.O.E., ce qui exclut formellement, pour ces dernières, l'éventualité d'une nouvelle prorogation, prorogation qui, par contre, s'imposera pour les cartes délivrées à partir du 1^{er} janvier 1948.

Indépendamment de la raison ci-dessus et de la prise de position du Ministère des Finances, il est deux autres motifs qui commandent le renouvellement jusqu'ici différé, savoir

— le caractère de pièce d'identité de la carte du combattant qui, grâce à la photographie y ap-

provisionnement de bien vouloir consentir à ce que les décorations accordées aux mutilés et invalides à plus de 65 % soient comprises hors contingent.

Tel est le sens du projet de loi qui devait être incessamment déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale, à l'initiative du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Espérons que ce texte ne tombera pas dans les oubliettes où sont déjà enfouies tant de justes mesures en faveur des A.C. et V.G.

INFORMATIONS

Dans ces conditions, M. Vincent Badie avait demandé au

Jean Été

(ex-P.G. Stalag XI A)

BIJOUTIER ORFÈVRE HORLOGER

de père en fils depuis 1852

à Paris

70, rue du Faubourg Saint-Honoré

et

85, avenue du Général-Leclerc

NOUS AVONS LU POUR VOUS

Le temps de l'espoir par Gilbert Brunet

(Librairie académique Perrin)

Surtitré « Les fils des vainqueurs », « Le temps de l'espoir », que l'auteur délimite par ces deux dates, 1924-1929, c'est la période au cours de laquelle les Français ont pu croire aux résultats de la « der des der » : établissement d'une paix durable et sécurité pour notre pays.

On pourrait contester que les illusions aient été encore possibles en 1929. Mais c'est là une question secondaire.

L'important, c'est la valeur documentaire de cette chronique à peine romancée sur l'évolution de l'état d'esprit des jeunes de l'époque, des « fils des vainqueurs » qui allaient être, deux lustres plus tard, les vaincus et, — pour un million et demi d'entre eux, — les P.G.

L'auteur nous emmène avec son héros, Pierre Marnier, élève officier de réserve, de Saint-Cyr à Mayence aux temps de l'occupation de la Rhénanie, qui sont aussi ceux des événements du Djebel Druze et du soulèvement du Rif par Abd-el-Krim, auxquels les camarades de Marnier se trouvent mêlés.

Terminé le temps de service, Marnier entrera dans une entreprise commerciale qui l'enverra à sa succursale américaine. Là, le jeune homme sera tenté de faire sa vie, de se fixer définitivement.

« Mais pour s'adapter, il faudrait abandonner quelque chose

de soi. Pas forcément des choses importantes, mais on n'aime jamais abandonner quelque chose de soi. Même dans ce qui n'est que principes, on tient à ses idées. Et, quand on abandonne une idée pour autre chose qu'une idée, — pour une situation, une femme, un pays, — on a toujours l'impression de quelque chose de pas bien. »

Et Marnier reviendra en Europe.

« Fils des vainqueurs, il sent que son premier devoir est d'avoir l'âme d'un vainqueur. Il est heureux et fier de rentrer dans une France pacifique et fière, heureux d'être d'une génération appelée à de grands desseins. »

Ainsi s'achève le livre, ou plus exactement le premier tome de cet ouvrage qui appelle une suite que nous lirons certainement avec le même intérêt.

M.-L.-C. Moyse.

OCCASION

Particulier vend 4 CV sélectionnée, impeccable, toit ouvrant, flancs blancs, sortie fin juin 1955, 9.000 kms, entretenue par technicien.

Téléphoner : MOLITOR 52-00, poste 21-14.

LES RAISONS D'UN SUCCÈS

En diverses occasions, il a été répondu, ici même, aux objections émanant de quelques camarades, — qui, apparemment, n'avaient pas, jusqu'alors, expérimenté le système, — sur l'intérêt pratique présenté par les services du Groupement Economique d'Achats.

Le fait que de nombreux utilisateurs des Carnets du G.E.A. effectuent désormais la quasi-totalité de leurs acquisitions importantes chez les fournisseurs qui y sont affiliés suffirait à témoigner de l'authenticité des avantages offerts.

Mais il en est une autre preuve : l'hostilité manifestée par certains commerçants qui se plaignent de ce que semblable organisation leur enlève beaucoup de clients éventuels.

C'est là un fait indéniable. Pourtant, que démontre-t-il ? Sinon que cette clientèle, ayant comparé les marchandises présentées, et les prix pratiqués dans

les différents magasins visités par elle, fixe finalement son choix sur des établissements lui consentant les importantes réductions (10 à 25 %, voire prix de gros ou de fabrique) prévues par l'engagement qui les lie au G.E.A.

Dès lors, il ne tient qu'aux vendeurs qui s'estiment lésés par ce qui n'est que le résultat logique de la libre concurrence, — base de toute vie économique normale, — d'entrer dans le jeu, soit en adoptant personnellement la politique de modération dans les bénéfices, — qui leur apportera automatiquement un supplément

DEMANDE D'EMPLOI

Camarade ancien P.G. recherche, pour son fils étudiant (libre) dessinateur, à mi-temps ou quelques jours par semaine, travaux similaires, dans publicité par exemple.

S'adresser au service du journal, U.N.A.C., 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9^e).

de chiffre d'affaires et, par conséquent, un plus grand étalement de leurs frais généraux, — soit en rejoignant au sein du G.E.A. ceux de leurs collègues qui ont déjà compris ce qu'une telle conception a de profitable.

Profitable, d'ailleurs, et pour eux et pour les acheteurs porteurs du Carnet du G.E.A., que vous avez reçu, ou pouvez recevoir en le demandant au Groupement Economique d'Achats, 12, rue de Paradis, Paris (10^e), pour la région parisienne et pour les départements des Bouches-du-Rhône, du Calvados, de la Gironde, de l'Indre-et-Loire, de la Loire-Inférieure, de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, du Rhône et de la Seine-Maritime, où existent des réseaux de fournisseurs; ou au G.E.A., 62, boulevard de la Liberté, Lille, pour les habitants de la région du Nord, qui possède également une chaîne de maisons affiliées.

L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

posée, permet d'identifier son possesseur;

— la possibilité, à cette occasion, d'établir, conformément au vœu unanime des Associations, une statistique aussi proche que possible de la réalité, des titulaires de la carte actuellement vivants.

C'est pourquoi, dans sa circulaire B. 1916, du 1^{er} décembre 1955, le directeur général de l'Office national des A.C. et V.G. faisait connaître aux Offices départementaux sa décision de faire renouveler les cartes établies avant le 1^{er} janvier 1948, cette date ayant été choisie afin de laisser hors du champ d'application de la mesure prévue les cartes attribuées au titre des opérations postérieures au 2 septembre 1939.

Le renouvellement, pour une durée réglementaire de cinq ans à partir de sa date effective, devait être effectué courant 1956.

Mais, le 15 décembre 1955, M. Henri Ribière lançait une circulaire B. 1928, déclarant « le renouvellement des cartes du Combattant ayant soulevé dans certains Offices départementaux, notamment parmi les plus importants, des difficultés d'ordre matériel et financier auxquelles les disponibilités budgétaires ne permettent pas, pour le moment, de remédier, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien surseoir à l'exécution des instructions données par la circulaire B-1916 du 1^{er} décembre 1955.

« Vous recevrez néanmoins de l'Imprimerie nationale, qui a effectué le tirage, la provision de cartes correspondant aux besoins que vous avez indiqués et que vous voudrez bien conserver en instance jusqu'à nouvel avis. »

Autrement dit, l'opération n'est qu'ajournée et avec elle la menace d'un important et bien inopportun supplément de travail pour les services départementaux de la carte.

Dans ces conditions, à moins que les pouvoirs publics ne se décident à renforcer les moyens de travail des Offices, — et particulièrement de ceux surchargés en ressortissants, — il n'est pas abusif de prévoir que les opérations d'attribution de la Carte du Combattant s'étaleront sur encore au moins un quart de siècle.

Mais il y a longtemps que les anciens combattants et victimes de la guerre savent que noyer le poisson est une des méthodes les plus appréciées par la direction du Budget qui, une fois de plus, sera à la base de cette détérioration, — au sens étymologique du mot, actuellement, hélas ! très à la mode, — du problème.

M.-L.-C. Moyse.

Si vous pensez

Fourrures

pensez

P. Jubert

(ex-Oflog XVIII A)

75, rue Boileau

Paris (16^e)

Tél. : Aut. 83-54

QUALITE

PRIX





PROROGATION INDISPENSABLE



Lorsque, le mois dernier, dans ces colonnes, nous exprimions notre étonnement à la lecture de la circulaire ministérielle du 3 janvier 1956, envisageant une prorogation du délai de dépôt de diverses demandes de cartes et ne soufflant, par contre, pas mot d'une semblable mesure en ce qui concerne les dossiers de pécule, nous étions en droit de croire qu'il n'y avait là qu'une omission, regrettable mais facilement réparable.

Nous n'avons pourtant rien vu venir dans ce sens. Certes, à l'heure où nous écrivons ces lignes, le gouvernement nouveau venant à peine d'entrer en fonctions, rien n'est encore perdu.

Ce n'est pas qu'entre temps nous n'ayons eu une chaude alerte : pendant plusieurs jours, une information a été donnée comme certaine, dont la confirmation n'eût pas manqué d'être de mauvais augure quant à la possibilité d'heureuses solutions de n'importe quel problème intéressant les A.C. et V.G. : il s'agissait, on l'a

compris, de la suppression du portefeuille détenu en dernier lieu par M. Vincent Badie... après tant d'autres.

Pour nos constants adversaires, notamment ceux du Ministère des Finances, c'était la réalisation d'un rêve longtemps caressé : celui de faire, des ressortissants de la rue de Bellechasse, les victimes premières de toutes les mesures d'économies budgétaires.

Jusqu'alors, ils avaient trouvé en face d'eux un ministre, — par tradition ancien combattant lui-même, — qui s'efforçait, avec plus ou moins d'énergie et de succès, de défendre les droits de ses camarades.

De ce moment, nous aurions bien eu, au Ministère des Affaires sociales, un représentant; mais quelle qu'eût été sa personnalité morale, il était à craindre qu'elle ne fût pas accompagnée d'une valable efficacité matérielle sur les décisions gouvernementales.

Sans déroger à la règle absolue de non-immixtion dans les jeux de la politique des partis, — règle qui fut et reste celle toujours observée par l'Union nationale des Amicales de camp, — il est bien permis de souligner combien auraient été déplorables un tel état de fait et les conséquences graves qu'il risquait d'entraîner pour tous ceux qui sont en droit d'attendre de la

national, aussi bien que la juste réparation des sacrifices largement consentis, le simple paiement des créances pour le remboursement desquelles l'Etat s'est substitué de sa seule volonté au débiteur originaire.

Les ayants droit au pécule et au remboursement des maris ou des comptes bloqués dans les trésoreries de camp se trouvent dans ce dernier cas; nous pensons l'avoir démontré de façon sinon irréfutable, du moins irréfutable.

Et c'est pourquoi nous ne pouvons pas davantage admettre le maintien d'une forclusion précipitée en ce qui concerne le pécule qu'accepter le principe d'un forfait dérisoire pour le règlement des fonds rapportés de captivité, qu'il s'agisse d'espèces ou de bons de caisse, et en compensation desquels, d'ailleurs, la France a reçu il y a un an des sommes d'un montant appréciable (un membre du précédent gouvernement n'a-t-il pas précisé qu'elles s'élevaient à 2.069 millions).

Mais, comme il convient de sérier toujours les questions, nous nous réservons de revenir sur ce dernier point et nous nous limiterons, pour aujourd'hui, au problème du pécule.

En cette matière, il est indispensable :

tout d'abord, que soit levée la forclusion frappant arbitrairement les ayants droit retardataires;

ensuite, que soit publiée, sans plus de retards, la circulaire d'application de l'article 22 de la loi 55-356 du 3 avril 1955, visant les ayants cause des P.G. décédés, injustement écartés par de précédents textes;

enfin, que soient abrogées les formalités imposées aux P.G. évadés, dont on exige actuellement des justifications le plus souvent impossibles à réunir, — à moins de les obtenir par complaisance, — notamment le « certificat du maire de la commune du domicile de l'intéressé à la date de sa captivité, indiquant qu'après son évadement l'ex-prisonnier de guerre a été l'objet de recherches par les autorités allemandes, ou à défaut deux témoignages circonstanciés attestant sur l'honneur la matérialité des recherches susvisées », ou le « certificat émanant de l'autorité administrative dans le ressort de laquelle se trouve le lieu de refuge, témoignant de la résidence et de la durée du séjour en ce lieu, dans le but de se soustraire aux recherches ou à défaut deux témoignages circonstanciés attestant sur l'honneur la matérialité, la durée et le but de la résidence audit lieu », et le « certificat du maire du lieu de refuge indiquant la nature de l'activité exercée par l'évadé pendant la période de clandestinité, ou à défaut

deux témoignages circonstanciés attestant sur l'honneur la véracité des renseignements fournis sur cette question », ainsi que le « certificat de l'employeur du lieu de refuge, indiquant les sommes versées pendant la période de clandestinité ».

Parallèlement à ces mesures de simple équité, il importe que soit décidée l'ouverture des crédits nécessaires aux directions interdépartementales, en vue de la liquidation des dizaines de mille dossiers qui sont arrivés dans leurs services durant les derniers mois de 1955 et qui n'ont pu être alors étudiés malgré les efforts des personnels dans ce sens.

Le véritable raz de marée, déclenché par l'annonce de la forclusion, a atteint des proportions auxquelles les services du budget s'étaient toujours refusés de croire alors que nos groupements réclamaient l'engagement d'un effectif de vacataires correspondant à nos prévisions et non de poussières de renfort. Aux dires les plus modérés, approximativement 900.000 dossiers ont été déposés avant le 31 décembre, ce qui excède d'environ 20 % les estimations, — basées on ne sait trop sur quoi, — des services de la rue de Rivoli.

De ce fait, pour ne citer que les directions interdépartementales les

plus surchargées, celle de la Seine se trouve en face de plus de 25.000 dossiers à dépouiller; celle de Lille en a plus de 15.000; telle autre de l'Est approche des 10.000.

Mais aucune ne dispose plus d'un seul vacateur depuis le 1^{er} janvier 1956.

C'est sans doute pourquoi, le 9 janvier (mieux vaut tard que jamais), le Ministère des A.C. et V.G. a lancé une circulaire 1160 SDF, demandant que lui soit fournis, outre un état général des demandes reçues au 31-12-55 : 1^o le nombre de demandes reçues au cours du mois de décembre 1955; 2^o le nombre de demandes formulées au titre de l'article 22 de la Loi de finances du 3 avril 1956 (Rappelons qu'il s'agit de la loi dont les textes d'application ne sont pas encore « sortis » au 1^{er} février 1956).

Souhaitons, sans trop l'espérer, que le résultat de ce recensement amène les Finances à comprendre rapidement leurs erreurs de calcul et à les réparer sans retard.

M.-L.-C. M.

DOCUMENTS...

Pour les veuves et ascendants postulant pension avant l'âge légal

Les articles L. 67 et L. 48 du Code des Pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre subordonnent à l'accomplissement d'une condition d'âge, ou d'invalidité, l'attribution d'une pension aux ascendants, d'une part, aux veuves remariées redevenues veuves ou divorcées à leur profit et aux veuves ayant vécu en concubinage notoire lorsque le concubinage a cessé, d'autre part.

L'octroi du taux spécial de pension de veuve prévu par l'article L. 51 du même code est soumis à une condition analogue.

La vérification de l'état de santé invoqué par les postulants à pension intéressés qui n'ont pas l'âge légal fait l'objet d'une expertise médicale pratiquée sous l'autorité des médecins-chefs des Centres de Réforme.

Après accord conclu avec le Ministère des Finances, il a été décidé d'exempter les veuves et ascendants susvisés de ces expertises chaque fois que la demande des intéressés serait accompagnée d'une copie certifiée conforme de la carte d'invalidité délivrée au titre de l'article 4 de la loi du 2 août 1949, actuellement codifiée dans le décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance.

La possession de cette carte, dont l'attribution est réservée aux invalides aveugles et grands infirmes civils justifiant d'une incapacité permanente de travail d'au moins 80 %, appréciée selon le barème de 1919 appliqué en matière de pension militaire d'invalidité, garantit en effet l'existence des conditions d'invalidité prévues aux articles L. 48, L. 51 et L. 67 du Code.

Il est donc inutile de faire subir à ces derniers de nouveaux examens médicaux.

Précisons que les ayants cause visés par la présente circulaire sont :

1^o Les veuves remariées redevenues veuves ou divorcées ou séparées de corps à leur profit, ainsi que les veuves ayant vécu en concubinage lorsque celui-ci a cessé, âgées de moins de 60 ans et de plus de 55 ans;

2^o Les veuves non remariées sollicitant le taux spécial de pension avant 60 ans;

3^o Les ascendants de moins de 55 ans et les ascendants de moins de 60 ans, lorsque les intéressés sont bénéficiaires de la carte d'invalidité prévue ci-dessus.

L'exemption de l'expertise vise également le conjoint aveugle ou grand infirme du postulant à pension d'ascendant ne remplissant pas la condition d'âge légal.

En revanche, l'expertise médicale des orphelins susceptibles d'ouvrir droit aux majorations de pension et aux allocations spéciales dans les conditions exposées par les articles L. 19, L. 20 et L. 54 du Code

ou de prétendre à pension au titre de l'article L. 57 dudit Code doit être pratiquée même lorsque ces orphelins sont assistés en qualité d'aveugles ou de grands infirmes.

L'obligation faite à ces derniers par la loi de prouver que leur infirmité a pris naissance avant un certain âge ne peut en effet être déduite automatiquement du fait qu'ils ont droit à une allocation servie au titre des lois d'assistance.

En conséquence, l'examen médical prévu dans leur cas par les instructions actuelles reste indispensable.

Paperasserie diplomatique

On parle souvent dans notre pays des lenteurs administratives. Mais il semble bien qu'il n'y ait pas là un privilège de nos ronds-cuir nationaux. Car un exemple, tiré du grave « Journal Officiel », nous montre que l'on fait aussi bien, — ou aussi mal, — sur le plan international.

En date du 5 octobre 1955, ledit « J.O. » a inséré un décret du 28 septembre « portant publication de la convention internationale pour l'unification de certaines règles concernant les immunités des navires d'Etat, signée le 10 avril 1926 ».

Et il est amusant de voir, parmi les signataires, les représentants du président du Reich allemand, de S. M. le roi d'Espagne, de S. A. S. le gouverneur du Royaume de Hongrie, de S. M. le roi d'Italie, de S.M. le roi de Roumanie ou de S. M. le roi des Serbes, Croates et Slovènes, pour ne citer que les principaux de ces grands personnages disparus de la circulation bien avant que fût enfin publiée une Convention, — une de plus, — dont il faut croire qu'elle n'avait guère d'urgence.

...ET NOUVELLES

Le pécule des militaires faits prisonniers en Indochine et en Corée

Aux termes d'un arrêté publié au « Journal Officiel », un pécule est alloué aux militaires faits prisonniers pendant la période des opérations de guerre en Indochine (15 septembre 1945-20 juillet 1955) et en Corée.

Le taux du pécule est fixé à 400 francs par mois de captivité.

Ne peuvent prétendre au bénéfice de ce pécule les prisonniers de guerre dont la période de captivité a donné droit à une solde militaire mensuelle dont le montant, tel qu'il était fixé pour les militaires de leur grade en captivité en Allemagne au cours de la guerre 1939-1945, était supérieur à celui de l'allocation militaire, ou qui ont perçu, au titre de cette période, les trois quarts du traitement ou salaire qu'ils recevaient avant leur appel sous les drapeaux.

En cas de décès du prisonnier de guerre, le pécule sera payé aux ayants cause.

Une instruction du ministre des Anciens Combattants et Victimes de guerre précisera ultérieurement les pièces qui devront être jointes à l'appui des demandes.

Des réductions pour les grands invalides sur les lignes aériennes

Une réduction de 20 %, sur les billets aller simple, est désormais consentie aux invalides de guerre, pensionnés à 85 % et plus, qui se déplacent sur les lignes de l'Union française, desservies par les Compagnies aériennes suivantes : Air France, 2, rue Marbeuf, Paris (8^e); Aérotechnique, 4, rue Raffaëlli, Paris (16^e); Aigle Azur-U.A.T., Le Bourget (Seine);

Cie Chérifienne Air Atlas-Air Maroc, 35, rue du 4-Septembre, Paris (2^e), et 65, avenue de la République, Casablanca;

C.G.T.A. Air Algérie, 4, rue Auber, Paris (9^e), et 46, boulevard Saint-Saëns, à Alger;

T.A.I., 23, rue de la Paix, Paris (2^e);

U.A.T. Aéromaritime, 5, boulevard Maesherbe, Paris (8^e);

Tunis Air, 1, rue d'Athènes, Paris (9^e).

D'autre part, il a été décidé que tous les invalides titulaires de la carte à double barre rouge bénéficieraient de cet avantage, quel que soit le taux de leur invalidité.

Les pièces justificatives exigées des intéressés sont :

soit la carte d'invalidité à double barre bleue;

soit la carte d'invalidité à double barre rouge;

soit la carte d'invalidité à simple barre rouge, accompagnée de l'un des documents ci-après :

a) titre de pension militaire d'invalidité, sous la forme : soit d'un « brevet d'inscription » délivré par le Ministère des A.C. et V.G.; soit d'un « brevet de pension militaire d'invalidité », délivré par les Directions interdépartementales des A.C. et V.G.;

b) brevet d'allocation provisoire d'attente remis aux intéressés lorsque la liquidation de la pension a dû être différée;

c) certificat modèle 15, dans la mesure où l'un des titres énumérés aux (a) et (b) ci-dessus n'a pas encore été établi.

Il n'a pas été possible pour le moment, de prendre une mesure générale en ce qui concerne la gratuité du passage des guides des bénéficiaires de l'article 18 du Code des pensions. De sorte que la même réduction qu'aux invalides eux-mêmes est réservée à ces guides. Toutefois les Compagnies se déclarent disposées à leur accorder, dans certains cas, une exonération totale, sur demande écrite et motivée des invalides.

Pour vos galas

Avec le patronage d'honneur de l'A. N. A. P. G. (Association nationale des Artistes prisonniers de guerre), que préside notre camarade Paul Colline, une compagnie de spectacles, « Musique et variétés », a été créée sous la direction artistique de notre ami Pierre Marolleau, — plus connu de ses copains de captivité sous son pseudonyme de Pedro Morello, — et la présidence de Louis Soulier.

Cette compagnie met à votre disposition une troupe d'excellents artistes (chant, musique, danse, attractions, etc...) et peut vous offrir un programme varié et de qualité, à des prix très intéressants, pour l'organisation de vos galas.

Il vous suffira, pour obtenir toutes précisions désirables, de prendre contact avec la direction de « Musique et variétés », 10, rue du Pôle-Nord, Paris (18^e); téléphone ORNano 24-16, en vous référant au « Lien ».

L'ASSEMBLEE GENERALE du GROUPEMENT de la REGION LYONNAISE se tiendra le DIMANCHE 11 MARS prochain

RADIO-CARILLON

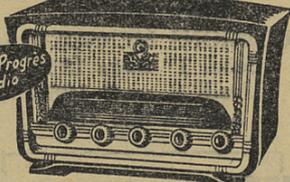
A. NOEL - EX-P.G.
10, RUE PIERRE-PICARD - PARIS 18^e - TEL. : MON. 47 99

DEPUIS 1945
FOURNISSEUR SPECIALISE DES CAMARADES A.C.P.G.

TOUS LES JOURS, SAUF DIMANCHE, DE 9 A 20 HEURES • BUREAU DE VENTE 1^{er} ETAGE-DROITE • Métro : BARBES-ROCHECHOUART



CARILLON 624 - 6 LAMPES
QUATRE GAMMES DONT DEUX COURTES
SHRILL ET MURMUR - TRÈS BELLE PRÉSENTATION.
EXCELLENT MODÈLE.
UN DES MEILLEURS
17.600⁰⁰
GRAT. NET - TOUTES TAXES COMPRIS



ÉQUIPÉ AVEC LE NOUVEAU
CADRE ANTIPARASITES
INCORPORÉ ET ORIENTABLE

CARILLON 666
6 LAMPES
22.400⁰⁰



COMBINÉ RADIO ET PHONO
FOUR DISQUES ORDINAIRES & MICROSILONS
TROIS VITESSES - 33 - 45 - 78 TOURS
4 GAMES D'ONDES
DONT DEUX COURTES
6 LAMPES
avec cadre antiparasites
32.400⁰⁰
GRAT. NET

TOUS LES MEUBLES
RADIO-PHONO
AVEC CADRE ANTIPARASITES
INCORPORÉ

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE

GRAND CHOIX
12 MODÈLES 6 A 8 LAMPES
TOURNE-DISQUES NUS ET EN MALETTE
CATALOGUE gratuit

FACILITÉS DE PAIEMENT

CARILLON 777
7 LAMPES - AVEC COMPENSATEUR
SATEUR A LAMPE H. F.
25.400⁰⁰

AU PRIX D'ACHAT
AVEC AVANTAGE
DE PLUS DE 20 %

DIRECTEMENT
sans intermédiaires

MAXIMUM DE GARANTIE
TOUS MES APPAREILS SONT ENTièrement
GARANTIS TROIS ANS, PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE

A TRAVERS LES KOMMANDOS DU V B

ULM

Très brillante réunion que celle du groupe parisien, le vendredi 13 janvier.

Après avoir échangé et renouvelé les vœux traditionnels, le « Président » lit la lettre du Père Vernoux, et chacun de le féliciter pour le numéro spécial de « L'Ormeau », très remarqué cette fois encore.

Notre dévoué trésorier, Yvonet, est un peu soucieux, aussi je rappelle à nos camarades son C.C.P. Paris : 10.342-48.

Echos de Belgique

Les derniers échos de Belgique nous parviennent accompagnés de vœux.

Metillon-Legrain, Taminés. — « Que 1956 nous permette bientôt de vous rencontrer à nouveau, chez nous, pour la plus grande joie des vieux pères d'Ulm. Je pense que nous marquerons cette date de Fentecôte d'une empreinte qui ne s'effacera pas de sitôt. »

Marcel Belmans, Anderlecht-Bruxelles. — « Restaurant réservé en plein centre de Bruxelles. Servira de guide pour parcourir et admirer les beautés de la capitale belge... »

Jean Bruez, Bruxelles. — « Vous attendez impatiemment. »

Merci à tous nos amis belges, auxquels nous adressons tous nos vœux.

Paris vous parle et vous répond

Nous avons reçu et remercions de leurs vœux nos camarades : Georges Samèle, de Lyon; Dr Girod, Creil;

Edmond Raffin, Chambéry; Jean Larchet, Châtillon-en-Bazois; Robert Lafève, Fontenay-le-Vicomte;

Dr Richard, Champigny-sur-Marne;

Albert Foucher, Paris (20°); Constant Yvonet (Asnières); Henri Guérin, Paris (17°); Jacques Letellier, Colombes;

Pierre Tricot, Compiègne; André Fillon, Paris (4°); Gaston Lavergne, Paris (17°); Pierre Roseau, de Lille;

FABRIQUE DE MEUBLES

7 ter, avenue de St-Mandé Paris (XII°)

RYSTO Raymond

Ex-N° 5305 Membre de l'Amicale No 543

SALLES A MANGER CHAMBRES

A COUCHER ENSEMBLE STUDIO

DÉPOSITAIRE DE FABRIQUES

Cuisines modernes
Eléments, tables
Sièges modernes
rustiques et basques
Sièges de jardin
Pliants, Transats

Prix marqués en chiffres connus

Facilités de paiement sur demande

Prix spéciaux aux Membres de l'Amicale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à téléphoner ou à écrire

Tél. DIDerot 45-07

Métro : NATION

René Lamoureux, Charleville (Ardennes), et leur donnons rendez-vous en Belgique pour la Pentecôte.

Nous apprenons avec plaisir la nomination au grade de médecin-commandant du Dr Paul Richard.

Tous les anciens d'Ulm se rappelleront avec sympathie leur dévoué « toubib » auquel ils adressent leurs vives félicitations pour cette haute distinction si justement méritée.

L'Assemblée générale de l'Ami-

cale V B aura lieu, le 26 février, 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9°). Les anciens d'Ulm ne manquent pas cette manifestation à la suite de laquelle sera tirée la loterie.

N'ATTENDEZ PAS POUR REGLER VOTRE COTISATION 1956 : 400 FRANCS MINIMUM

Se sont retrouvés le 13 janvier : Belloni et Mme, Guérin, Ravier, Duez, Crouta, Rein, Faucheux, Raccary, Letellier, Hinz, Labaigh, Reck, Grenier, Moutard, Lafarge, Schroeder, Blanc, Yvonet.

Excusés : Fillon, Mesgny, Batut, Dupré, Renault.

La carte d'identité est obligatoire pour se rendre en Belgique. Anciens d'Ulm, ne l'oubliez pas.

Automobilistes, soyez en règle pour passer la frontière.

Prochaine réunion de 18 h. à 20 h.

9 mars 68, Chaussée-d'Antin, Paris (9°)

Venez nombreux vous faire inscrire pour la Pentecôte. Bien amicalement.

L. Vialard.

SCHRAMBERG

Les Kommandos de Schramberg sont heureux de présenter leurs meilleurs vœux et souhaits à tous les anciens du Stalag V B et en particulier à nos dévoués camarades de l'Amicale, sans oublier Vialard, des Kdos d'Ulm.

Pour les anciens de Schramberg, recevez les meilleurs vœux de : Gogniès (U.S.A.); Lavrut (Jura); Ancelot (Haute-Marne); Vin (Mosselle); Bonnin (Charente-Maritime); Baup (Seine); Hoche (Isère); Chevallier (Paris); Chavenon (Seine); Delacour (Paris); Terqueux (Oise); Médard (Marne); Cazaud-Debat (Lourdes); Meulemen (Nord); Seray (Seine); Chénotte (Nevers); Bernard Dumont (Vosges); Poupat (Loiret); Marcel Laurent (Paris); Ledouble (Paris); Germain (Paris); Chapon (Seine); Roger Gilbert (Ardennes); Dozol (Nice); Guermeur (Gironde); Bosset (Belfort); William Bley (Paris); Poincelet (Paris).

Les noms des retardataires paraîtront dans le prochain numéro du « Lien ».

Rappelez-vous que le grand rassemblement des Anciens de Schramberg aura lieu, à Paris, en octobre; nous comptons sur la présence de tous.

C'est avec peine que nous apprenons le décès de nos deux amis de Schramberg, Joseph Colombani et Pfarizat. Nos sincères condoléances à leurs familles.

Merci, mes chers amis, pour vos gentilles cartes.

A tous, mon amical souvenir.

Roger Hadadj,
3, rue de Neuilly, Clichy (Seine).

MAISONS RECOMMANDEES

Les Ambulances du Bois de Boulogne, R.M. MOUNIER, 7, rue Fessard, Boulogne (Seine). MOL. 19-27. Réduction 10 % pour anciens du V B.

ANGEL et Fils, 10, quai de la Mégisserie, Paris (Graines, plantes et arbres fruitiers).

Henri FAURE, fourreur, 14, rue de la Banque, Paris (2°).

Café-Restaurant « CHEZ GABY », 297, rue de Charenton, Paris (12°). DID. 41-49. Les anciens d'Ulm et du V B y seront reçus par leur ami Gabby.

André JACQUES, mécanographie, réparation, reconstruction, entretien de toutes machines à écrire et à calculer, 44, rue de Bellechasse, Paris (7°). INV. 49-80.

Maurice BARON, 38, rue Hermel, Paris (18°), Tailleur Hommes et Dames. Conditions spéciales aux anciens V B.

SOUVENIRS

LES TÊTES DURES

(Suite)

— Pourquoi ne voulez-vous pas aller travailler aux chaussures ?

— Nous, ça ne nous plaît pas : ils ont des têtes de casseurs d'assiettes, tes directeurs.

Il ne comprend pas et, voyant qu'on ne veut rien savoir, il discute :

— On veut vous donner du bon travail, on a pitié de vous, etc., etc...

Bref, ça devient épineux, mais les P.G. restent sur leurs positions.

Alors, ça ne trahit pas; des Boches radinent dans la baraque, avec deux petits sous-off' en casquette, qui rassemblent tout le monde et nous emmènent en dehors des barbelés, en face de Sabat-Radio, dans un champ où il y a plus d'un mètre de neige pas enlevée; et, durant deux heures, ils nous font faire la pelote, comme à des... prisonniers. La première heure ça va, mais on commence à chanter; et on chante, on chante un peu de tout, mais surtout ce qu'il ne faut pas chanter : « La Madelon », « La Madelon de 1939 », « Vous n'aurez pas l'Alsace », et « La Marseillaise ». C'en est trop. Un bon coup de gueule, et nous nous retrouvons dans le camp, sur deux lignes, et on choisit les plus jeunes, pour... Heuberg. On a compris...

Ce n'est plus le moment de moi-même. Je dis à mes voisins :

— Vous savez, les gars, dès qu'il se présente un Kommando intéressant, je m'en vais.

— T'es fou, il y a encore pour deux mois d'hiver ici, et puis, les sous-off', on est pas obligé de travailler : Convention de Genève.

— Oui, va leur faire entendre raison, avec ta Convention de Genève; et puis on crèvera la faim, j'en ai fait l'expérience; ça, pour une fois, c'est bon, mais je n'ai pas envie de laisser mes os im-

Deutschland; à la première occasion, je pars.

Et tous de raisonner dans ce sens ou dans un autre.

De fait, la vie n'était plus rose; et on discutait; que, même en travaillant, on pouvait très bien travailler pour nous et la France... oui, c'est comme ça !

Le surlendemain, un Français des bureaux arrive en trombe !

— Y a-t-il des jardiniers ici ?

— Oui, bien sûr.

— Des jardiniers de métier, hein ! pas des amateurs.

— Je comprends bien.

— T'es bien jardinier dans le civil ?

— Oui ! puisque je te le dis.

— Alors, prépare-toi, pour partir au premier signal, peut-être demain, après, dans huit jours, dans un mois, mais tiens-toi prêt !

Du coup, en voilà un autre et un autre, en tout huit jardiniers « de métier » inscrits pour « arbeiter » pour la grosse Deutschland...

Ce qu'on entendit, de bon et de mauvais ! mais je sentais que là était mon destin, et, par la suite, je ne le regrettai pas, parce que le destin fut drôlement drôle !

AMICALE LYONNAISE DU V B

L'Amicale lyonnaise du V B, 16, rue Joseph-Serlin, adresse à ses adhérents ses meilleurs vœux de bonne année et de bonne santé.

Elle porte à la connaissance des ex-P.G. lyonnais que l'Assemblée générale du Groupe de la Région lyonnaise se tiendra le 11 mars prochain.

As-tu envoyé ton pouvoir ?

N'oublie pas que notre Assemblée générale doit être le reflet de notre puissance.

Ci-dessous, tu trouveras un pouvoir à découper et à remplir.

Désigne nommément le camarade à qui tu veux déléguer ton vote et mets ce pouvoir ainsi rempli dans une enveloppe à l'adresse de l'Amicale.

Dépose le tout à la poste dans les 48 heures. Merci !

Une fois de plus, Villingen-Schwartzwald, et tous les noms de pays en ing.

Deux heures, une belle vieille ville, sympathique, et nous voilà à travers la Mozartstrasse, Schumannstrasse, Wagnerstrasse, dans une restauration où est installé un campement de travailleurs bon marché, comme en avait le secret outre-Rhin, dans les années 40. (A suivre) Un de nous.

Ontz'aide pas morte

Nous avons, dans « Le Lien » de Décembre 1955, lancé un appel pour notre ami Maurice Godard, ancien acteur de la Troupe du camp, en traitement dans une maison de repos de Buzenval, près de Rueil-Malmaison (Seine-et-Oise).

Nous demandions à nos amis du V B de prouver leur reconnaissance à notre sympathique comique en lui adressant quelques mots de réconfort et d'amitié.

Voici le texte de la carte que nous envoyons notre ami Maurice. A le lire, nous pouvons constater que notre appel a été entendu et que, malgré les apparences, l'esprit d'entr'aide n'est point mort chez les ex-P.G. C'est une belle victoire que nous remportons sur l'égoïsme de notre époque.

« Buzenval, Décembre 1955. « ... Tous mes vœux également

pour tous les amis de l'Amicale. Bonne santé surtout, car c'est en perdant ce bien précieux que l'on s'aperçoit combien il est capital.

« ... J'ai reçu de votre part la visite de l'ami Rose qui m'a remis votre petit paquet. Merci à tous,

NOS RÉUNIONS

(Suite de la page 1)

Le jeudi 5 janvier 1956 nous avons, à la fin du repas, procédé au tirage des Rois. Le sort a voulu que nos amis Géhin et Rysto écopent de la fève.

Nos réunions du premier jeudi de chaque mois ont pris un bon départ. Nous envisageons à l'avenir de placer chaque réunion sous l'égide d'un Kommando. Que nos amis que cette suggestion intéresserait nous écrivent pour nous donner leur avis.

PROCHAINES REUNIONS MENSUELLES
Jeudi 1^{er} mars 1956
Jeudi 6 avril 1956
Jeudi 3 mai 1956

celà m'a fait plaisir. Reçu également la visite de ce vieux Rysto qui habite près de Buzenval.

« Je ne parle pas du tour de cochon que tu m'as joué en publiant mon adresse dans le journal. Le facteur de Buzenval a demandé une camionnette à l'administration, sans compter une augmentation de salaire... il est débordé, le gars !

« J'ai commencé à répondre aux nombreuses lettres mais je ne sais si j'aurai terminé avant la fin de l'année 1955. Que les derniers remerciés m'excusent... je fais de mon mieux et répondrai à tout le monde... mais il arrive du courrier tous les jours... »

N'est-ce pas qu'elle est réconfortante la lettre de notre ami Maurice ?

Et merci à tous. H. P.

POUVOIR

Je soussigné (nom et prénoms)
demeurant à
Membre de l'Amicale du Stalag V B, inscrit sous le n°
donne par les présentes pouvoir à M
également Membre actif de l'Association, de me représenter à l'Assemblée du 26 Février 1956.

En conséquence, prendre part en mon nom à tous votes relatifs à l'élection du Conseil d'Administration, ou pour tout autre motif, prendre toute décision qu'il jugera utile pour l'exécution du présent mandat, notamment de substituer dans l'accomplissement des présentes quiconque il avisera, en un mot faire tant par lui-même que par mandat, s'il y a lieu, tout ce qui sera utile et nécessaire. En foi de quoi je promets à l'avance avec et ratification.

Fait à
(Signature précédée des mots : Bon pour pouvoir.)

BULLETIN D'ADHESION A L'AMICALE DU STALAG V B

Nom Prénoms

Profession Date de naissance

Kommando :

Adresse

Marié Nombre d'enfants

Ci-joint la somme de 400 fr. (ou plus)

Date : Signature :

Le gérant : PIFFAULT.

Imp. Montourcy, 4 bis, r. Nobel, Paris

Waterman

La meilleure encre...

traitée à l'HEXA-fluid

